

Migrations africaines

Normaliser le discours africain sur les migrations

(Rapport technique du Groupe de haut niveau sur les migrations)

Le Groupe de haut niveau sur les migrations en Afrique reconnaît qu'en raison du contexte dynamique des migrations et des politiques migratoires, il ne peut y avoir une seule solution aux migrations africaines. Les débats relatifs aux migrations internationales devraient plutôt se poursuivre à différents niveaux. Puisque les facteurs et les conséquences de la mobilité humaine recoupent les enjeux fondamentaux de l'identité, de l'économie, de la politique et de la sécurité, la mobilité est une question sensible et les décisions politiques seront toujours façonnées par des valeurs diverses et souvent contradictoires. Étant donné que le développement économique est intrinsèquement inégal dans l'espace, des migrations bien gérées peuvent favoriser l'accès des migrants aux opportunités sans sacrifier le bien-être des personnes en transit et des communautés d'accueil.

Messages clés et recommandations:

- Bien que la migration intracontinentale soit le type de migration prédominant en Afrique, la circulation au sein du continent est restreinte. Les faits montrent que les Africains ont besoin d'un visa pour voyager dans 55 % des pays africains, alors que les Nord-Américains n'ont besoin d'un visa que pour 20 % des pays africains et peuvent obtenir un visa à l'arrivée dans 35 % des pays africains.
- Les migrations sont un thème émotionnel qui suscite souvent des réactions fortement négatives chez les politiques et les citoyens africains. Ainsi, il est nécessaire de créer des espaces politiques permettant de débattre ouvertement des aspects techniques des migrations sur la base d'analyses empiriques.
- Les conséquences des migrations ne sont, au plan global, pas toujours positives; les personnes choisissent d'émigrer dans l'espoir d'améliorer leurs vies ou la vie de leurs proches. Les pouvoirs publics et l'architecture de gouvernance africains devraient, autant que possible, partir du principe que la libre circulation est un droit fondamental de la personne.
- Compte tenu de la fragmentation actuelle et de la dépendance financière du continent, consolider la voix collective africaine sur les questions migratoires tout en ne perdant pas de vue les divers intérêts nationaux n'est pas chose facile. C'est pourtant une étape essentielle vers l'appropriation du discours sur les migrations en Afrique.
- Les données sur les migrations restent significativement pauvres, notamment les données sur les moteurs et les conséquences des migrations et des politiques migratoires. Le Groupe de haut niveau sur les migrations soutient la création d'un centre commun de recherche sur les données migratoires.
- À cet égard, il prône la signature et la ratification du Protocole de l'Union africaine sur la libre circulation des personnes, un cadre visant à mettre en œuvre les principes fondamentaux du panafricanisme – une Afrique sans frontières et garantissant la libre circulation des personnes sur le continent.
- Le Groupe appuie les appels mondiaux tendant à fournir aux autorités locales un soutien budgétaire et technique leur permettant de gérer les migrations. Il s'agit notamment de créer des plateformes permettant aux autorités municipales de renforcer leurs capacités et d'établir des règles pour répondre aux besoins des migrants africains en tant que titulaires de droits.